

ASSOCIATIONS

Les déclarations d'associations sont reçues par les services préfectoraux qui assurent leur transmission à la Direction des Journaux officiels. Elles sont publiées chaque semaine dans un numéro supplémentaire à l'édition des *Lois et Décrets* du *Journal officiel* de la République française.

Dans chaque numéro, les annonces sont classées par département et suivant l'objet de la déclaration :

- créations ;
- modifications ;
- dissolutions.

Les formulaires de « demande d'insertion » au *Journal officiel* sont tenus à la disposition des responsables de l'association à la préfecture ou à la sous-préfecture d'enregistrement de la déclaration. Ces imprimés, remplis selon les indications prescrites, sont remis ou retournés au service préfectoral qui se charge de la transmission de la demande d'insertion à la Direction des Journaux officiels.

Il est recommandé de **dactylographier** ou d'**écrire très lisiblement** l'annonce en respectant les zones prévues à cet effet.

Conformément au décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, la déclaration est rendue publique dans le délai d'un mois au moyen de l'insertion au *Journal officiel*. Après publication, la Direction des Journaux officiels adresse un exemplaire du *Journal officiel* gratuit et la facture du montant des frais d'insertion à la personne ayant effectué la déclaration et dont le nom et l'adresse figurent sur l'imprimé.

Une brochure n° 1068 intitulée « Associations, régime général », établie par les soins du ministère de l'intérieur, présente le statut juridique général des associations et propose notamment des modèles de statuts.

Elle est en vente à la **Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.**

01 - AIN

Créations

1 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **ASSOCIATION FESTIVAL**. *Objet* : créer et mettre en œuvre tous plats culinaires dans les secteurs de la boulangerie-pâtisserie, du traiteur, par des réunions ou associations de personnes physiques exerçant le métier de boulanger, pâtissier, traiteur ou professionnel de l'alimentaire, par inscription de nouvelles recettes à l'I.N.P.I. *Siège social* : Grande-Rue, 01320 Chalamont. *Date de la déclaration* : 17 janvier 1994.

2 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **CRUNCHY ASSOCIATION**. *Objet* : animer, développer et promouvoir les activités du groupe Crunchy Sonata. *Siège social* : chez M. Paquelet Francis, 511, chemin de Luisandre, 01960 Péronnas. *Date de la déclaration* : 26 janvier 1994.

3 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **RESTAURANT SCOLAIRE DE TRAMOYÈS**. *Objet* : organiser et assurer le service du repas de midi aux élèves fréquentant l'école publique de la commune, moyennant une participation financière fixée par le conseil d'administration sur proposition du bureau ; rechercher toutes les solutions possibles de contribuer au bon fonctionnement ; veiller à l'application des textes officiels qui règlent, en restauration, les problèmes d'hygiène alimentaire et du travail. *Siège social* : mairie, 01390 Tramoyes. *Date de la déclaration* : 2 février 1994.

4 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **COMITE DE FLEURISSEMENT ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT**. *Objet* : fleurir et embellir notre village ; sensibiliser la population ; organiser le classement avec un jury ; organiser le balisage et l'entretien des sentiers pédestres pour la promenade. *Siège social* : mairie, 01310 Buellas. *Date de la déclaration* : 4 février 1994.

5 - Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **LA BAUGE**. *Objet* : animer un club de rencontre entre chasseurs et amis. *Siège social* : Senoy, 01350 Ceyzerieu. *Date de la déclaration* : 4 février 1994.

6 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **RÊVES**. *Objet* : permettre aux enfants atteints de maladie à pronostic réservé de réaliser l'un de leurs rêves. *Siège social* : allée du Parc-du-Château, 01600 Trévoux. *Date de la déclaration* : 5 février 1994.

7 - Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **RESPECT ET ENTREPRISE**. *Objet* : promouvoir et développer toute action visant le projet plate-forme de déchets « Respect » et notamment mise en œuvre et suivi de la phase collecte expérimentale dans les domaines technique, juridique et administratif, y compris la gestion, l'optimisation et la réduction à la source des déchets générés, soit directement, soit indirectement, par les entreprises. *Siège social* : 66, rue Anatole-France, 01100 Oyonnax. *Date de la déclaration* : 7 février 1994.

8 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **COMITE INTERCOMMUNAL DE VIGILANCE ET DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DES COMMUNES D'ARS, CHALEINS, SAVIGNÈUX ET VILLENEUVE**. *Objet* : défendre l'intégrité de notre territoire contre l'implantation d'un dépôt de déchets ultimes. *Siège social* : mairie, 01480 Ars-sur-Formans. *Date de la déclaration* : 7 février 1994.

9 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **TEMPS LIBRE**. *Objet* : promouvoir, coordonner, développer et organiser l'animation de loisirs et l'initiation puis le perfectionnement du pilotage moto pour tous les enfants scolarisés. *Siège social* : les Brosses, 01320 Saint-Nizier-le-Désert. *Date de la déclaration* : 8 février 1994.

10 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **CLUB V.T.T. CERTINOIS**. *Objet* : pratique de la randonnée. *Siège social* : chez M. Bornarel (Dominique), lotissement La Prairie, 01240 Certines. *Date de la déclaration* : 8 février 1994.

11 - Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **ASSOCIATION DES VOLLEYEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI**. *Objet* : pratiquer le volley-ball. *Siège social* : mairie, 01150 Lagnieu. *Date de la déclaration* : 9 février 1994.